

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 27673
Numéro SIREN : 843 804 634
Nom ou dénomination : A.S.V

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2019 sous le numéro de dépôt 47007

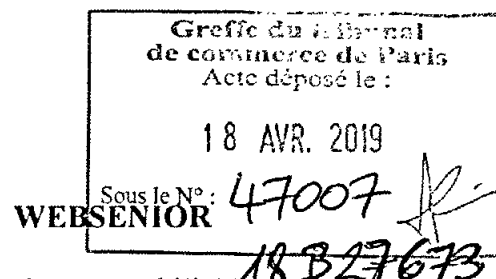


1907257401

DATE DEPOT :	2019-04-18
NUMERO DE DEPOT :	2019R047007
N° GESTION :	2018B27673
N° SIREN :	843804634
DENOMINATION :	A.S.V
ADRESSE :	87 rue Ampère 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2019/04/11
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	QT

A.S.V.

Société par actions simplifiée
Au capital de 3000 €
843 804 634 RCS PARIS
87 rue Ampère
75017 Paris – France



Société privée à responsabilité limitée
34 Plein Sud
5651 Somzée
Belgique

AD M-4-19QT

PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION TRANSFRONTALIERE

Le présent rapport est établi en exécution de l'article 5 de la Directive 2005/56/Ce du Parlement européen et du conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux, qui a transposé en droit belge par la loi du 8 juin 2008 (article 772/6 du Code des sociétés) et transposé en droit français par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 et le Décret n° 2009-11 du 5 janvier 2009 (article R 236-14 du Code de commerce français).

Le présent document suit strictement les différents points de cet article applicables aux fusions par absorption.

1. Les sociétés qui projettent de procéder à une fusion par absorption transfrontalière sont :

- **A.S.V.**, Société par actions simplifiée au capital social de 3 000 € dont le siège social est situé 87 rue Ampère à 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 843 804 634 RCS PARIS, France, future société absorbante, d'une part et,
- **Websenior**, Société privée à responsabilité limitée dont le siège social est situé 34 Plein Sud à 5651 Somzée (Commune de Thy-le-Château), Belgique, future société absorbée, d'autre part.

2. L'objet social d'A.S.V. est :

"la conception, la création, l'acquisition, l'exploitation, la publication et la cession d'ouvrages, de publications et d'univers virtuels, réseaux sociaux, sites internet, applications et outils technologiques, les actions publicitaires ou promotionnelles, le conseil en communication, la négociation et l'exploitation de licences de marques ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, sur tous les médias et plateformes technologiques connus ou encore inconnus, et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se

rattacher, directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Elle pourra agir en France et à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts dans toutes sociétés et affaires généralement quelconques, françaises ou étrangères, créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandites, souscription ou achat de titres ou droit sociaux, fusion, alliance ou association en participation".

L'objet social de Websenior consiste en :

"La mise au point de programmes informatiques y compris de portails, sites solutions commerciales « internet-based », le développement et la commercialisation de ceux-ci ainsi que toutes opérations commerciales et financières basées sur ces produits, les prestations de services requises, l'achat et la vente de produits informatiques, en ce compris le matériel plus spécifiquement appelé « hardware » ainsi que toutes activités, y compris immobilières, pouvant avoir rapport avec le développement des produits et services ci-avant dénommés.

La société peut réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraissent le mieux appropriées.

Elle peut faire toutes opérations civiles, commerciales, immobilières, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou en faciliter la réalisation.

Elle pourra réaliser ses activités en Belgique et à l'étranger, soit directement, soit par l'entremise de tiers.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires. Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces services, à la réalisation de ces conditions".

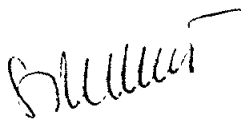
3. La société A.S.V. se propose d'absorber la société Websenior qui n'emploie pas de personnel. La fusion transfrontalière n'aura donc aucun effet sur l'emploi.
4. Les opérations de Websenior sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte d'A.S.V. à partir du 1^{er} janvier 2019.
5. Il n'existe pas dans Websenior d'associé ayant des droits spéciaux ou de porteur de titres autres que les parts sociales émises par Websenior. La société A.S.V. est propriétaire des 18.600 (dix-huit mille six cents) parts sociales émises par Websenior, soit l'intégralité des parts sociales. Websenior n'a jamais émis d'autres titres.
6. Les membres des organes d'administration d'A.S.V. et de Websenior exercent leurs mandats à titre gratuit. A.S.V. est assistée en Belgique d'un réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes de Websenior et d'un avocat pour la mise au point des documents légaux. Ceux-ci perçoivent des honoraires normaux en relation avec leurs prestations, ils ne perçoivent pas d'avantages particuliers au-delà de leurs honoraires.
7. Les statuts d'A.S.V. resteront inchangés après la fusion par absorption transfrontalière. Les statuts sont joints en annexe.
8. Websenior n'employant pas de personnel, il n'y a pas de travailleur à impliquer dans le processus de fusion par absorption transfrontalière en exécution de l'article 36 de la directive 2005/56/CE.
9. Le patrimoine de Websenior se présente comme suit à la date du dépôt du présent rapport :
 - activement les droits immatériels sur le site internet lesmaisonsderetraite.fr et
 - une somme de 30.516,72 EUR versée en l'étude du notaire chargé de dresser l'acte de fusion par absorption, en vue du dépôt de cette somme, au nom de Websenior, à la Caisse des Dépôts et Consignation, pour sûreté du paiement de l'impôt des sociétés dû par Websenior pour le bénéfice de l'exercice comptable de l'année 2018, exercice d'imposition 2019.
 - passivement : le capital et le bénéfice reporté et
 - une provision de 30.516,72 EUR comptabilisée en prévision de l'impôt des sociétés dû pour le bénéfice de l'exercice comptable de l'année 2018, exercice d'imposition 2019.

L'ensemble de ce patrimoine activement et passivement sera transféré, par l'effet de la fusion, à A.S.V., société absorbante.

10. Les comptes annuels de Websenior, et pour autant que de besoin ceux d'A.S.V., arrêtés au 31 décembre 2018, ont été utilisés pour définir les conditions de la fusion transfrontalière. Les organes de gestion des deux sociétés ont également disposé d'une situation intermédiaire au 28 février 2019 pour établir que tous les passifs autres que l'impôt sur le bénéfice 2018 avaient été entièrement soldés.

Somzée, le 21 décembre 2019

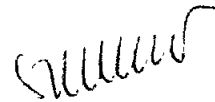
Pour Websenior SPRL



Sophie GOUDOT, Gérante

Paris, le 21 décembre 2019

Pour A.S.V. S.A.S



Sophie GOUDOT, présidente